

de vies pour en venir à ce résultat. Non mes amis ; que l'Angleterre nous donne ici des hommes indépendants, fermes et justes et l'on ne tarderait pas à voir réaliser ces plans qui paraissent aujourd'hui chimériques, mais que l'on accepterait bien vite avec bonheur après les rudes tems d'épreuves auxquels nous sommes actuellement soumis.

Les Juges Panet et Bedard viennent d'être *suspendus* (on ne dit pas encore quand ils seront "pendus" pour avoir osé déclarer sur leur âme et conscience qu'ils croyaient l'autorité du Parlement anglais supérieure à celle du Conseil Spécial. Chacun pourra comprendre ce que cela veut dire sans qu'il soit besoin de l'expliquer clairement ; dans un siècle aussi pointilleux sur la liberté de pensée que l'est le nôtre, il est dangereux de mettre les points sur les *i*. Quant à moi je déclare ici mon opinion sincère, afin qu'on n'aille point croire, qu'au fond de mon cœur, j'entretienne aucun doute à cet égard. Je suis donc infiniment convaincu que les HONORABLES Panet et Bedard ont eu infiniment tort d'agir comme ils l'ont fait ; pour plusieurs centaines de raisons trop longues à énumérer.

Ils ont eu tort de ne point savoir que le gouvernement ne s'amuse point à les tenir en place pour administrer le droit, mais la loi ; or la *loi du plus fort étant toujours la meilleure*, il est donc évident que la loi des honorables juges ne valait pas quatre sous en comparaison de celle de Mr. Young qui pouvait, en un instant, mettre sur pied et faire parader devant le palais de justice une centaine d'hommes armés jusqu'aux dents, tandis que la pauvre cour n'avait que quelques huissiers qui n'ont à leur service qu'un pied léger, qu'un regard insinuant et qu'une bonne dose de bonne volonté, toutes choses qui s'émoussent contre une citadelle bordée de pierres de quarante-huit et doublée de murs hauts de vingt coudées sur une épaisseur à l'évenant.

Ils ont eu tort de n'avoir point su qu'un gouvernement attend toujours de ses juges un petit brin de complaisance. Il existe ordinairement entre gens d'intelligence un engagement tacite par lequel on s'entredit "passe moi la rhubarbe, je te passerai le Séné," chose que les deux coupables juges n'ont point su comprendre ; ils ont osé s'aviser d'avoir de l'intégrité, de la justice, de l'indépendance et du courage, qualités surannées qui menaient peut-être à quelque chose dans les siècles d'innocence primitive, mais qui de nos jours conduisent droit à la suspension ou à l'hôpital ; ils n'ont que ce qu'ils méritent. Pourquoi, au moins, n'ont-ils pas suivi le digne exemple des autres HONORABLES juges. L'un apprend qu'on va lui demander quelque chose que sa conscience, toute épongeuse qu'elle soit, ne peut, en tout honneur rejeter ; que fait-il ? il rentre au quartier-général, et par une habile feinte, dissimule toute la joie qu'il ressent de l'enbaras où vont se trouver de moins rusés confrères. *So much for Buckingham !* L'autre à qui l'on demande son opinion, répond. "J'ai mal au pied." Voilà comment on se montre bon et fidèle serviteur, c'est ainsi qu'on met à profit les talents que l'on possède.

Cet autre ignorant Canadien, le juge VALLIERES qui a eu le front d'imiter ses amis de Québec, recevra sans doute aussi la même punition, et le bruit court que l'honorable juge Rolland, qui aurait partagé leur opinion partagerait aussi leur sort. On joue au Canada maintenant la célèbre farce anglaise intitulée : *Room for me ; c'est-à-dire Ole-toi de là que je m'y mette*. Les gens de bon goût espèrent qu'elle sera sifflée en Angleterre où l'on a aussi la sottise de s'enorgueillir de juges justes. Grand Dieu que de bruit à propos d'un tailleur !

UN PAS IMMENSE VERS LA CIVILISATION.

Dans des tems de crise, de tristes nouvelles, de stagnation, de frimats comme celui dont le Canada se trouve tout particulièrement favorisé de nos jours, c'est une tâche bien douce pour un journaliste philanthrope que d'avoir à révéler des faits qui